



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 6 FEVRIER 2024

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 31 janvier 2024

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

6 février 2024 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations est effectué à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédant.

- Fusion écoles maternelle et élémentaire des Bessières
- Débat d'orientations budgétaires 2024
- Subvention exceptionnelle pour le séjour « Plages du débarquement » organisé par deux classes de CM2 des écoles Malmedonne et Agiot
- Désignation des conseillers municipaux au sein de la commission d'appel d'offres
- Convention de mise à disposition d'un local à titre gracieux au SAMSAH 78 Antenne de Rambouillet
- Désignation du référent déontologue des élus locaux
- Protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne
- Rapport annuel 2023 sur la Laïcité

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER
Maire



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas
2 place d'Auxois - CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX
01 30 66 54 00 - mairie@maurepas.fr
maurepas.fr